

Deuxième séance, mercredi 13 juin 2012

Présidence de M^{me} Gabrielle Bourguet, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Rapport annuel 2011 du Conseil de la magistrature; discussion. – Rapport annuel 2011 de la Commission des affaires extérieures; discussion. – Rapport annuel 2011 de l’Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données; discussion.

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. André Ackermann, Marc-Antoine Gamba, Yves Menoud, Nicolas Rime, Rose-Marie Rodriguez, Erika Schnyder et Rudolf Vonlanthen.

M^{mes} et MM. Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Erwin Jutzet, Maurice Ropraz et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d’Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente.

1. Je tiens à faire une première communication sous la forme d’un rectificatif. J’ai pu lire ce matin une critique à mon égard dans notre quotidien cantonal suite à un communiqué de presse envoyé par mon parti. Je tiens à dire ici devant vous que ce communiqué a été envoyé par erreur avec mon nom, sans mon accord, et que je me désolidarise de son contenu. Je tiens à le faire, car j’ai déclaré lundi dernier devant les députés du Sud – et ils pourront en témoigner, tous partis confondus – que je ne prendrai pas position publiquement sur ce dossier, puisque j’avais la présidence du Grand Conseil cette année. Je tenais donc à faire ce rectificatif pour que les choses soient claires.
2. Je suis saisie d’une demande de procédure accélérée déposée par le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique représenté par Messieurs les députés André Schoenenweid et Jean-Pierre Siggen. Nous allons traiter cette procédure accélérée...

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Je m’excuse de vous interrompre, mais comme la séance vient de commencer, nous avons cela sur notre bureau. Je suis en train de rédiger une

motion d’ordre vous demandant de ne pas accepter de discuter de cette procédure accélérée mais de la discuter tranquillement demain après la séance du Bureau, qui se prononcera aussi sur les commissions d’enquête parlementaires. Je propose ensuite d’examiner les différentes requêtes dans l’ordre dans lequel elles ont été déposées. Les deux demandes d’instauration d’une commission d’enquête parlementaire d’abord, ensuite la demande de procédure accélérée pour le traitement du postulat du groupe PDC-PBD, le tout demain après la prise de position du Bureau. Je n’ai pas fini de la rédiger, je n’ai pas eu le temps, mais je continue.

La Présidente. M. le Député Rey, j’étais juste au chapitre des communications et dans l’annonce du fait que j’étais saisie de cette demande de procédure accélérée. J’allais terminer en disant: je vous propose, s’il n’y a pas d’opposition, d’en traiter immédiatement ce matin. Je prends connaissance de votre opposition maintenant, donc je propose que nous suivions notre programme tel que prévu. Si vous voulez déposer une motion d’ordre, vous la déposez de façon formelle et nous en traiterons entre deux autres objets qui sont à l’ordre du jour ce matin.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Rapport annuel 2011 du Conseil de la magistrature

Rapporteuse: **Emmanuelle Kaelin Murith** (PDC/CVP, GR).

Discussion

La Rapporteuse. Au nom du Grand Conseil, par les présentes, vous me permettrez de remercier le Conseil de la magistrature et toutes les instances qui ont participé à l’élaboration du rapport qui nous est présenté. Ce rapport est complet et détaillé. Il rend compte de l’activité déployée, de l’organisation et de la situation générale des tribunaux du canton.

La commission de justice a rencontré une délégation du Conseil de la magistrature, emmenée par son président, M. Joseph Hayoz, Juge cantonal, et elle a également eu une rencontre avec M. Fabien Gasser, Procureur général. Ces rencontres sont importantes. Elles permettent aux membres de notre commission de bénéficier d'un éclairage complémentaire essentiel. Les échanges ont été nourris et enrichissants.

Le rapport qui vous a été remis nous livre les conclusions sur l'activité du Conseil de la magistrature et des autorités judiciaires. Celui-ci étant explicite, je me permets de faire au nom de la Commission de justice les constats suivants:

- > La création du nouveau Ministère public issu de la fusion de l'Office des juges d'instruction et de l'ancien Ministère public s'est traduite par un exercice réussi grâce à la compétence du procureur général, Fabien Gasser, et à la participation active de tous les membres et collaborateurs du Ministère public. De nombreuses questions organisationnelles, stratégiques et juridiques ont occupé les magistrats. Malgré cette période chargée, les traitements des procédures n'ont pas enregistré de retard particulier. Il faut relever que, compte tenu des modifications, les statistiques doivent être interprétées. Que toutes les personnes qui ont participé à cette étape importante soient remerciées pour leur engagement et leur disponibilité.
- > La réunion des trois sections du Tribunal cantonal sous le même toit, qui devrait se réaliser le 1^{er} juillet 2013, a été anticipée. Une large réflexion a été réalisée et a abouti à une vision commune, qui a permis l'élaboration d'un règlement. Ainsi, les synergies devraient permettre de faire face au mieux à l'augmentation des causes enregistrées.
- > Suite à l'introduction du nouveau code de procédure pénale, l'Ordre des avocats, en collaboration avec le Ministère public, a relevé le défi d'assumer la permanence de l'avocat de la première heure, dont les interventions, moins nombreuses qu'attendues, ont été appréciées par la police.
- > L'inquiétude rencontrée lors de certaines mises au concours de postes de juges professionnels qui ont généré peu de candidatures a engendré une réflexion et plusieurs causes ont été invoquées. L'intérêt moins grand d'assumer des postes à responsabilité, le mode d'élection, l'intérêt croissant pour des postes à temps partiel, la politisation des élections, etc. La question de savoir si des mesures doivent ou surtout peuvent être entreprises pour améliorer cette situation, notamment pour améliorer l'image de la fonction judiciaire, reste ouverte.
- > Il a été relevé que l'article 91 alinéa 1, lettre d de la loi sur la justice ne permet pas en l'état au Conseil de la magistrature de nommer de manière temporaire un magistrat pour une durée de plus de 6 mois. Or, des situations de maladie ou d'autres situations exceptionnelles rencontrées auraient nécessité une nomination temporaire de plus de 6 mois. Une modification sera proposée lors de l'adaptation de la loi sur la justice.
- > Les efforts entrepris pour enrayer le retard de la Cour des assurances sociales n'ont pas permis de remettre à niveau la situation, mais tout est mis en œuvre pour résorber ces retards avant la réunification.
- > Le Tribunal de la Gruyère souffre également de surcharge. Le conseil de magistrature a confirmé être conscient de la situation et après analyse de la situation rendra son préavis quant à la demande de dotation supplémentaire.
- > Toutes les justices de paix, mais en particulier celles de la Sarine et de la Gruyère, celles des centres, relèvent le manque de dotation en personnel, qui est la conséquence tout d'abord d'une dotation insuffisante lors de la réorganisation des justices de paix, puis certainement d'une augmentation de la population plus prompte à se tourner vers un juge professionnel et, enfin, de la complexité des cas. La préoccupation générée par cette situation est d'autant plus grande que la nouvelle loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte, qui fera l'objet d'un examen pendant cette session, générera d'importantes tâches – en tous les cas dans les premières années – qui sans mesure urgente de dotation pourrait créer une implosion de ses instances.
- > Des problèmes de locaux ont été également invoqués tant au niveau des tribunaux que des prisons.

Il ressort du rapport présenté et des conclusions qui précèdent que la justice fribourgeoise poursuit sa réorganisation mais que manifestement elle manque de moyens. Je me permets de rappeler qu'en vertu de l'article 120 de la Constitution fribourgeoise, le Grand Conseil accorde au Pouvoir judiciaire les moyens nécessaires pour assurer la célérité et la qualité de la justice. Ainsi, il est certain que pour assurer le bon fonctionnement de la justice fribourgeoise, des moyens supplémentaires devront être alloués. Avec ces considérations et nos remerciements réitérés aux auteurs du rapport, nous vous demandons de prendre acte de ce rapport.

Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport annuel 2011 du Conseil de la magistrature. Nous tenons à remercier et à féliciter ledit conseil pour la qualité du rapport qui nous est soumis. Sa

lecture nous donne une vision très complète de la vie et de l'activité du pouvoir judiciaire durant l'année 2011.

Si, dans l'ensemble, l'organisation et le fonctionnement de la justice donnent satisfaction, les craintes déjà exprimées quant aux moyens en locaux et en personnel préoccupent notre groupe; l'augmentation des affaires à traiter, la surcharge de travail, le retard dans le traitement des dossiers au Tribunal cantonal, à la Cour des assurances sociales, au Tribunal des prud'hommes, au Tribunal pénal, au Tribunal de la Gruyère ainsi que dans les justices de paix ne doivent nous laisser indifférents. Si l'on exige une justice haute en qualité, il faut absolument que nous lui en donnions les moyens. Ces moyens – comme nous l'a dit M^{me} la Rapporteuse – c'est à nous, au Grand Conseil, de les accorder.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Au nom du groupe Alliance centre gauche, je remercie le Conseil de la magistrature et toutes les personnes qui ont participé à la réalisation du rapport.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). J'interviens ici à titre personnel. Le rapport annuel du Conseil de la magistrature est extrêmement complet et, comme d'habitude, nous donne une foule de renseignements précis au niveau du pouvoir judiciaire de ce canton.

J'ai porté une attention particulière au chapitre consacré au Tribunal pénal des mineurs pour y relever notamment que ce rapport est le dernier de notre juge – on va dire le nôtre – notre juge Lachat, qui prendra certainement une retraite bien méritée. Ceci étant, le constat général relatif à notre jeunesse fribourgeoise présente un diagnostic de santé relativement satisfaisant. On peut le constater notamment à la lecture des chiffres et des cas qui ont été mis en exergue dans ce rapport.

Nous ne pourrions, cependant, ignorer les vives inquiétudes concernant l'application de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs. M^{mes} et MM. et chers collègues, cet outil est loin d'être parfait et son application ne met pas forcément de l'huile dans les rouages d'une justice qui devrait être à mon avis plus rapide avec une portée notamment éducative lorsqu'il s'agit des mineurs; c'est fort regrettable! Il serait donc judicieux et urgent, à mon avis, d'envisager une réforme de cette procédure.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a pris acte avec intérêt du rapport du Conseil de la magistrature et corrobore en tous points les éléments qui viennent d'être relevés. Il se permet de relever un point qui l'inquiète d'année en année, c'est la question des moyens mis à la disposition

de la justice, que ce soit au niveau des juges, des greffiers ou du personnel ou encore des locaux. Par exemple, le Tribunal de la Gruyère ne peut fonctionner à l'heure actuelle qu'avec une seule salle si bien qu'il ne peut pas agender des audiences avant plusieurs mois. Lorsque la sécurité et la justice sont en cause et qu'on ne peut pas correctement faire son travail, à mon avis et de l'avis du groupe socialiste, il importe de doter la justice de moyens suffisants.

Avec ces considérations-là, qui, je l'espère, seront prises en compte lors de l'établissement du budget, j'ai terminé.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). L'année 2011 a vu le départ de la présidente du Conseil de la magistrature, M^{me} Antoinette de Weck, qui a été remplacée dès le mois d'août par M. Joseph Hayoz. De nombreux thèmes ont retenu l'attention des neuf membres du collège, qui se sont réunis à vingt reprises en réunion plénière. Les commissions d'élection, de surveillance administrative et de surveillance disciplinaire se sont également réunies à plusieurs reprises. L'année 2011 coïncide aussi avec l'entrée en vigueur du nouveau Ministère public issu de la fusion du Ministère public et de l'Office des juges d'instruction, avec à sa tête un nouveau procureur général, M. Fabien Gasser, chargé de mettre en place la nouvelle organisation, qui fonctionne à satisfaction. C'est aussi l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale, qui a fait l'objet de quelques critiques, injustement. Interlocuteur privilégié des autorités, le Conseil de la magistrature prête une oreille attentive, conseille et, le cas échéant, relaye leurs demandes auprès des pouvoirs exécutif et législatif.

La surcharge de travail à laquelle doivent faire face le Tribunal cantonal, en particulier la Cour des assurances sociales, le Tribunal d'arrondissement de la Gruyère ainsi que toutes les justices de paix n'est pas la moindre des préoccupations du Conseil. Même si la situation s'améliore quelque peu pour la Cour des assurances sociales, elle n'est toujours pas satisfaisante. Le but est de ramener le retard de cette cour à une année. Il devait être atteint à la fin 2012. Le bon fonctionnement de la justice nécessite des ressources humaines dans l'intérêt bien compris des justiciables et pour la sécurité du droit. Les justices de paix sont tout particulièrement sources d'inquiétude, puisque, outre l'augmentation constante des affaires à traiter, elles devront, dès le 1^{er} janvier 2013, appliquer le nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte, qui impliquera de nouvelles tâches et l'adaptation des mesures existantes, qui devront toutes être réexaminées. Selon un rapport, il manquerait actuellement 9 EPT, qui devront être portées à priori à 15 EPT au minimum pour faire face au nouveau droit également. La complexité croissante des situations auxquelles elles sont confrontées

nécessite par ailleurs des connaissances juridiques toujours plus pointues qu'il est difficile à des non-juristes de maîtriser. L'autorité de surveillance appelle par conséquent de ses vœux un réexamen des exigences légales requises pour accéder à la fonction de juge de paix.

Confronté à des problèmes pratiques en cas de maladie de longue durée et de suspension d'un magistrat, le conseil a pris bonne note que la Conseil de la magistrature proposera le moment venu, lors du toilettage de la loi sur la justice, une modification de l'article 91 al. 1, let. d.

Quant à la surveillance disciplinaire, la diminution du nombre de dénonciations déposées en 2011, soit 18 contre 30 en 2009 et 27 en 2010, tend à démontrer que les justiciables semblent mieux comprendre le rôle de surveillance dévolu au Conseil. Il n'en demeure pas moins que celle-ci donne lieu à davantage de mesures d'instruction.

Enfin, en sa qualité d'autorité de préavis pour l'élection des magistrats, le Conseil de la magistrature est interpellé – comme cela a déjà dit – par le faible nombre de candidats intéressés par les postes de juge professionnel. Il a été convenu que ce phénomène sera discuté entre la Commission de justice et le Conseil de la magistrature afin de dégager un axe concerté en termes d'information pour revaloriser cette filière.

Concernant les préavis du Conseil de la magistrature pour les élections, je ne reviendrai pas sur la procédure, que j'ai eu l'occasion de rappeler hier, et le souhait exprimé par la Commission de justice de disposer de préavis avec ordre de priorité, avec les difficultés que cela peut occasionner pour expliquer un choix en quelques mots. Je note au passage les propos contradictoires tenus hier dans cet hémicycle par M^{me} Schnyder, membre de la Commission de justice, qui, lors de la séance du 11 mai dernier, soit il y a un mois, a souligné – et j'insiste – l'importance pour la Commission de justice de savoir si au sein du Conseil de la magistrature, lors de l'établissement de ces préavis, des doutes ou appréciations positives comme négatives sur les candidats sont apparus! L'attitude de M^{me} Schnyder aurait-elle été la même si M. Audergon avait été d'un autre parti? On peut en douter.

Au terme de ce rapport, permettez-moi de remercier la Commission de justice et le Grand Conseil de la confiance témoignée d'une manière générale au Conseil de la magistrature ces autorités ayant, dans une majorité des cas, suivi ses préavis.

Avec ces quelques remarques, je vous invite à prendre acte du rapport 2011 du Conseil de la magistrature.

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR). Je remercie au nom de la Commission de justice tous les intervenants et prends acte de vos remarques, qui vont toutes dans le même sens. Nous prenons conscience que la justice a besoin de moyens financiers. Ce sera un débat qui sera rouvert au moment de l'adoption du budget 2013.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Motion d'ordre Pierre Mauron/Benoît Rey (traitement de la requête demandant la procédure accélérée pour le traitement du postulat du groupe PDC-PBD demandant un rapport sur la situation financière et technique ainsi que sur le manque de couverture financière du projet H182 – Poya)

Dépôt

Ces divers instruments parlementaires doivent être coordonnés. Nous demandons d'attendre la prise de position du Bureau du 14 juin 2012 et de les discuter ensuite le 14 ou le 15, dans l'ordre où ils ont été déposés, à savoir: les deux demandes de constitution de commission et le postulat du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique.

Prise en considération

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Voyant qu'il n'échapperait pas à une commission d'enquête parlementaire, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a déposé en urgence un postulat pour éclaircir certains points au sujet des surcoûts du pont de la Poya. Même si ce postulat contient des éléments qui laissent à penser, comme c'est écrit, qu'une majorité du groupe ne s'opposera pas à la commission d'enquête, le groupe socialiste n'a plus aucune confiance dans le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique (rires). En effet, suite au communiqué de presse largement en-dessous de la ceinture, inadmissible, indigne d'un parti quasi majoritaire au Conseil d'Etat et représenté à tous les échelons de l'Etat de Fribourg, le groupe socialiste estime qu'il est exclu de voter sur ce postulat pour en fait, simplement éluder après la commission d'enquête parlementaire une fois que le postulat aura été accepté. Il est inadmissible, de la part d'un parti quasiment majoritaire jusqu'à

il y a peu, d'attaquer personnellement M^{me} Demierre de la sorte. Un parti majoritaire n'a pas à se comporter comme un Mélenchon de province. Sur ces faits, que le groupe socialiste déplore, il soutiendra la motion d'ordre pour qu'il n'y ait aucune discussion sur ce postulat du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique avant la discussion sur les demandes de commissions d'enquête parlementaire de manière à ce que l'on puisse juger de facto de la position du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le chef de groupe reprend la main. Les attaques du chef de groupe socialiste méritaient une réponse.

Premièrement, je suis absolument étonné de constater que d'une motion d'ordre on en arrive à un postulat, une commission d'enquête et finalement à un communiqué de presse d'un parti. C'est remarquable comme lien.

Deuxièmement, le postulat a été travaillé au groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique depuis une semaine et demie dans un groupe de travail et si nous l'avons déposé ce matin, c'est aussi parce que – même si MM. les Socialistes en doutent, mais j'ai pour témoins tout ceux qui sont autour de moi et qui ont travaillé ce document... Nous le déposerons demain, ou nous l'avons déposé aujourd'hui, mais nous acceptons la motion d'ordre. On ne fait pas un postulat comme cela pour simplement amuser la galerie. Nous avons une série de questions qui ont été préparées, travaillées, corrigées chez nous, et nous pensons que des réponses à ces questions sont nécessaires maintenant et non pas à l'issue du travail d'une commission d'enquête dans une année. C'est pour ça que le fondement même de notre postulat et de son urgence trouve sa raison d'être dans cette nécessité d'obtenir une réponse rapide. Je compte bien trouver demain parmi vous une majorité pour voter l'urgence de ce postulat, qui complète finalement le moyen d'ultimatum qu'est une commission d'enquête. Voilà pour le postulat que nous déposons en urgence, voilà pour l'acceptation finalement de la motion d'ordre de Benoît Rey pour traiter ça, comme il dit, de manière cohérente, demain. Permettez-moi quand même de trouver inacceptable cette fois, de la part d'un chef de groupe qui se permet des communiqués de presse où on traite nos conseillers d'Etat de menteurs – ce n'était pas si ancien – de se choquer d'une phrase qui dit que «nous trouvons notre conseillère d'Etat un peu passive». Je crois qu'il ne faut pas non plus exagérer.

Troisièmement, dans ce Grand Conseil, on discute des thèmes du Grand Conseil, les partis discutent entre eux; ils

ont l'occasion de se rencontrer, de faire des communiqués, laissons les partis faire leur travail et parlons de ce qui nous occupe aujourd'hui. On parle de postulats, de commissions, de motions d'ordre. Les communiqués, nous avons encore le droit de les faire et nous avons encore le droit d'exprimer notre avis.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Je souhaitais effectivement aussi faire un commentaire par rapport à cet élément. Il y a d'abord le fond et ensuite la forme. Sur le fond, il y a deux demandes de commission d'enquête parlementaire qui sont déposées et un postulat qui demande des informations. Pour ma part, je pense que ces deux éléments ne sont pas incompatibles mais complémentaires. Il y a d'un côté une volonté d'établir des responsabilités, il y a un fonctionnement qui a «dysfonctionné» et il faut savoir pourquoi: c'est l'objet d'une commission d'enquête parlementaire. Il y a des réponses précises à attendre sur un certain nombre de dépassements budgétaires et, dans ce sens-là, le postulat qui est déposé se justifie.

Par contre, je déplore aussi la course au dépôt le plus rapide d'interventions parlementaires par un parti ou par un autre. Je l'ai dit en intervenant ce matin, il n'est pas possible pour nous de devoir entendre de la part de la présidente du Grand Conseil que l'on va discuter sur l'urgence de quelque chose dont nous n'avons pas encore pris connaissance et à propos de laquelle nous n'avons pas eu le temps de nous faire une opinion. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cette motion d'ordre. Je crois qu'elle relève simplement du bon sens; il y a lieu de coordonner les choses et je vous demande de la suivre le plus largement possible.

La Présidente. Je ne souhaite pas forcément prolonger le débat dans la mesure où le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique peut se rallier à cette motion d'ordre. Est-ce que quelqu'un demande le maintien du traitement de la procédure accélérée ce matin? Je crois qu'on aura plus vite fait comme ça.

Personne ne le demande, donc cet objet sera porté à l'ordre du jour entre jeudi et vendredi, selon décision du Bureau demain matin.

- > La prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée tacitement.
- > Le débat sur la prise en considération de la requête demandant la procédure accélérée pour le traitement du postulat du groupe PDC-PBD demandant un rapport sur la situation financière et technique ainsi que sur le

manque de couverture financière du projet H182 – Poya est ainsi reporté à une date ultérieure.

—

Rapport annuel 2011 de la Commission des affaires extérieures¹

Rapporteure: **Andrea Burgener Woeffray** (PS/SP, FV).

Discussion

La Rapporteure. Je commence mon rapport par des remerciements à notre collègue Markus Bapst. En fait, le contenu du rapport que je présente reflète le travail persévérant de la Commission des affaires extérieures dans sa dernière année de la législature 2007–2011 sous sa présidence. Markus Bapst a fortement collaboré à la mise en œuvre de la nouvelle convention sur la participation des parlements, la CoParl. Mais il a aussi et toujours relevé l'importance d'une bonne collaboration avec la Conférence législative intercantonale (CLI) qui est en train de voir le jour dans la partie alémanique de notre pays. Il est incontestable que Fribourg, en tant que canton charnière entre les deux parties linguistiques, aura un rôle particulier à jouer dans la CLI, toujours dans le but de renforcer les parlements et la collaboration entre eux. Le travail de la Commission des affaires extérieures a donc avant tout été marqué par la mise en œuvre de la CoParl et de la CLI.

Ceci dit, la commission s'est réunie à quatre reprises, les 11 février, 15 avril, 15 septembre et 14 octobre 2011, et a également traité d'autres objets. Je vous renvoie au rapport écrit. La charge de travail de la Commission des affaires extérieures dépend principalement des conventions ou concordats qui sont actuellement sur le métier. La Commission des affaires extérieures n'a pas été directement impliquée dans les travaux d'une commission interparlementaire de consultation, car l'avant-projet de convention sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) a été confié à une commission composée des mêmes personnes que la Commission interparlementaire de surveillance de la HES-SO.

Par contre, la Commission des affaires extérieures a examiné le projet de loi portant dénonciation du concordat concernant la Haute école suisse d'agronomie et du projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg au concordat latin sur la culture et la commerce du chanvre.

Plusieurs commissions parlementaires de contrôle surveillent le respect des conventions conclues dans le domaine de la détention pénale, de la HES-SO, de la convention scolaire romande et concernant le Gymnase intercantonal de la Broye. Chaque année, chaque délégation fribourgeoise auprès d'une de ses commissions présente un rapport au Grand Conseil, indépendamment de celui de la Commission des affaires extérieures.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a examiné le rapport 2011 de la Commission des affaires extérieures et félicite les membres de cette commission, en particulier son président, Markus Bapst, pour leur engagement ces années passées et en particulier en 2011. L'entrée en vigueur de la CoParl et la création du Bureau interparlementaire de coordination (BIC) sont les concrétisations d'années de travail et de négociations avec les gouvernements des six cantons romands. Ces deux faits sont importants. Grâce à ces améliorations et à cette concrétisation, les parlements romands et le Grand Conseil fribourgeois ont des droits étendus dans le traitement et la conclusion de conventions intercantionales. De nouveaux défis s'annoncent grâce aux travaux entamés en 2011 par la Commission des affaires extérieures, avec la participation à la Conférence législative intercantonale. Notons enfin et surtout la poursuite des discussions et négociations dans les domaines les plus variés tels que l'éducation, la santé ou la sécurité.

La Rapporteure. Je remercie M. Schoenenweid pour son intervention et le soutien qu'il accorde au travail de la Commission des affaires extérieures.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Rapport annuel 2011 de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données

Rapporteure: **Christa Mutter** (ACG/MLB, FV).

Commissaire: **Georges Godel, Président du Conseil d'Etat.**

Discussion

La Rapporteure. Dans sa séance du 1^{er} juin, la commission a discuté du rapport de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données, ceci pour la première fois en présence du président du gouvernement, M. Georges Godel, dans le rôle de commissaire du gouvernement, puisque

¹ Texte du rapport pp. 1325ss.

l'Autorité est maintenant rattachée administrativement à la Chancellerie.

Le Commissaire. Je remercie M^{me} Christa Mutter, présidente de la commission, pour son rapport très détaillé. Pour sa part, le Conseil d'Etat a, dans sa séance du 8 mai, pris connaissance du rapport de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données et n'a aucune remarque à formuler si ce n'est de remercier l'Autorité pour ce rapport très bien rédigé et de la remercier également pour le travail accompli.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique félicite et remercie les employés de l'Autorité de la transparence et de la protection des données pour leur travail, qui a considérablement augmenté en 2011. Notre groupe a le souci que les préavis donnés par ce service pour la surveillance vidéo provoquent des retards dans la mise en place de ces systèmes de surveillance vidéo, qui sont un moyen proactif pour diminuer les méfaits et les dommages à la propriété. Merci d'agir rapidement!

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris note du rapport qui lui est soumis, de cet excellent rapport. Il en remercie les auteurs et remercie aussi la commission chargée de l'étudier. Pour ma part, et en fonction de la réponse ou de la non-réponse – je laisserai à ceux qui l'ont lue le soin de juger – en fonction de la réponse ou de la non-réponse du Conseil d'Etat à l'intervention parlementaire que j'ai déposée au sujet du sponsoring pratiqué par les quatre piliers de l'économie fribourgeoise, j'étudierai ces prochains temps la possibilité d'étendre aux quatre piliers de l'économie fribourgeoise, qui sont en main du canton, l'obligation de transparence qui est faite au canton lui-même.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die Sozialdemokratische Fraktion nimmt mit folgenden Bemerkungen Kenntnis vom Bericht über Öffentlichkeit und Datenschutz: Auch wir danken zuerst den Autorinnen und Autoren für den ausführlichen und sehr interessanten Bericht. Wir bedauern es ein bisschen, dass eine Pressekonferenz stattfand, bevor im Grossen Rat beraten wurde. Eine zweite Bemerkung betrifft die personelle Situation, die wir stark im Auge behalten müssen. Es gibt immer mehr Aufgaben und immer komplexere Fälle. Damit diese Arbeitslast auch weiterhin in guter Qualität bewältigt werden kann, müssen diesem Service im Budget 2013 mehr Stellenprozente zugesprochen werden.

La Rapporteuse. J'essaye d'être très brève. Merci pour vos remarques.

A M. Grandjean, je répondrai qu'effectivement la loi sur la vidéosurveillance vient d'entrer en vigueur au 1^{er} janvier, qu'il est possible que les préavis donnés soient un peu nombreux et que cette première année est certainement une année où l'on doit faire le rodage de la procédure. L'année prochaine, ce sera peut-être déjà plus rapide!

A M^{me} Ursula Krattinger: la commission a souligné aussi qu'effectivement la charge de travail, notamment dans le domaine de la protection des données, était grande et allait croître encore. Donc, la commission a aussi soutenu que cette demande modeste de 0,3 EPT était certainement nécessaire vu la charge de travail. Quant à la conférence de presse, il faut peut-être souligner que l'Autorité cantonale de surveillance est un organe totalement indépendant et libre aussi par rapport au Conseil d'Etat d'agender ses conférences de presse comme elle veut. Quant au timing, il est vrai qu'entre une autorité et le Grand Conseil, ce n'est jamais parfait!

A M. Olivier Suter, je dois répondre que ni la commission ni le rapport n'ont traité cette question. C'est donc un thème à approfondir dans un prochain temps.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

- La séance est levée à 09 h 20.

La Présidente:

Gabrielle BOURGUET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint

—